



MÉMO

Pandémie de la COVID-19 – État de situation

Destinataires : Maires et directeurs(trices) généraux(ales) des municipalités locales

Date : 20 avril 2020

Expéditrice : Roxanne Lauzon, MRC de Papineau

1. État de situation – Cas confirmés au Québec, en Outaouais et à Ottawa

Outaouais	Ottawa	Québec
214 cas	857 cas	19 319 cas

- 962 nouveaux cas au Québec dans les derniers 24 heures;
- 1169 cas ont été hospitalisés au Québec;
- 198 cas sont aux soins intensifs parmi les 1169 cas hospitalisés;
- 939 décès à ce jour au Québec;
- 3847 personnes guéries;
- L'approvisionnement en matériel de production est sous contrôle, mais il y a une pénurie de certains médicaments.

2. Faits saillants du CISSSO

Le tableau contenant les informations peut être obtenu en cliquant ici :

<https://cisss-outaouais.gouv.qc.ca/covid-19>

- Nombre de cas confirmés en Outaouais : 214 (+5 cas confirmés)
- Nombre d'employés atteints de la COVID-19 : 19
- Ainsi, pour l'instant, voici la répartition des 209 cas :
 - 170 cas en urbain
 - RLS Vallée de la Gatineau : inférieur ou égale à 5
 - RLS Pontiac : inférieur ou égale à 5
 - RLS Papineau : 26
 - RLS Collines : 12



- 9 cas ont été hospitalisés en Outaouais;
- 4 cas est aux soins intensifs;
- 1 décès à ce jour en Outaouais;
- 88 personnes sont rétablies en Outaouais;
- Nombre de résidences pour personnes âgées touchées : 2 (CHSLD, résidences privées pour personnes âgées)

3. Principales directives gouvernementales émises

- On ne sort pas OU les sorties doivent être limitées au strict minimum;
- Aucun regroupement intérieur ni extérieur;
- Garder une distance de 2 mètres des personnes;
- Le lavage de main demeure la solution la plus simple et la plus efficace pour freiner la propagation du virus et se protéger nous-mêmes et nos proches;

4. Annonces gouvernementales

4.1 Gouvernement du Québec

Reprise des activités de la SAAQ

Tous les détails concernant la reprise des activités la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) se retrouvent sur le site ci-dessous :

<https://saaq.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communique/reprise-progressive-des-services-en-permis-et-immatriculation-de-la-saaq/>

Octroi de 45 millions de dollars pour appuyer le recrutement de travailleurs agricoles

Les agriculteurs pourront ainsi bénéficier d'un coup de main essentiel pour la période de plantation et de récolte.

- ✓ Cet investissement va notamment financer quatre mesures qui visent à assurer un approvisionnement régulier en biens alimentaires à la population dans le contexte de la pandémie actuelle :
 - une prime de 100 dollars aux travailleurs agricoles saisonniers pour une prestation de travail minimale de 25 heures par semaine;
 - la création d'un nouveau programme pour le déplacement de la main-d'oeuvre qui tient compte des règles de distanciation sociale en vigueur;
 - la mise en place d'escouades sur le terrain qui interviendront au moment de l'intégration des nouveaux travailleurs (minimum de cinq



- employés à intégrer) pour appuyer les producteurs agricoles dans la formation des nouveaux travailleurs;
 - un soutien financier accordé aux 12 centres d'emploi agricole, pour répondre aux besoins de jumelage des entreprises agricoles avec les nouveaux travailleurs.
- ✓ Les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le site [Web emploiagricole.com](http://Web.emploiagricole.com) ou communiquer avec le centre d'emploi agricole de leur région ou avec Agrijob (pour les gens de la région de Montréal).

Investissement de 1,3 million de dollars dans l'entreprise Ferme d'hiver

Un investissement de 1,3 million de dollars dans l'entreprise Ferme d'hiver est prévu par le biais d'Investissement Québec, afin de soutenir, aux côtés de partenaires privés, la conception d'une solution technologique innovante. Celle-ci contribuera à l'autosuffisance alimentaire du Québec, en permettant la production maraîchère locale hors saison, qui devient encore plus nécessaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

- Ferme d'hiver a conçu un nouveau modèle agricole écoresponsable, en combinant les principes de l'agriculture verticale à l'utilisation de l'intelligence artificielle. L'implantation de cette solution technologique aux quatre coins du Québec permettra aux producteurs locaux de cultiver plusieurs variétés de fruits et de légumes sans pesticide tout au long de l'année, ce qui réduira considérablement les importations.
- Cet investissement s'ajoute aux mesures mises en œuvre par le gouvernement du Québec depuis le début de la crise pour stimuler l'achat local.

Mise en oeuvre, par la Financière agricole du Québec, de mesures de soutien supplémentaires pour les producteurs agricoles :

Ces mesures sont les suivantes :

- Garantie de prêt pouvant atteindre 50 000 \$, afin de soutenir le fonds de roulement.
- Devancement au 1er mai des paiements de subventions à l'investissement prévus le 1er juin. Ces paiements représentent un montant de près de 7 millions de dollars et s'inscrivent dans les programmes suivants : Programme d'appui à la diversification et au développement régional, Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec et Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique.
- Agri-stabilité : paiement provisoire passant de 50 % à 75 % des bénéfices du programme.

Renforcement de certaines mesures, afin d'assurer le bien-être des personnes âgées autonomes vivant en HLM



Ces mesures sont les suivantes :

- Les baux qui viendront à échéance à court terme seront renouvelés automatiquement, et ce, sans indexation.
- Le personnel de la Société d'habitation du Québec sera mis à contribution pour appeler tous les aînés résidant en HLM, ce qui représente plus de 37 000 personnes. L'objectif est de cibler les personnes ayant des besoins particuliers. Du personnel sera ensuite déployé dans les HLM concernés pour diriger et accompagner les locataires vers des ressources appropriées, telles que des organismes communautaires, alimentaires ou de soutien et des services de santé.
- Des produits sanitaires adéquats seront maintenant disponibles au rez-de-chaussée de tous les HLM. Cela étant, depuis le début de la pandémie, plusieurs mesures ont été mises en place dans les immeubles, soit
 - ✓ le nettoyage fréquent et le lavage des endroits propices à la propagation du virus;
 - ✓ la fermeture des lieux communs, tels que les salles à manger;
 - ✓ un contrôle accru des visites dans les HLM publics et privés;
 - ✓ la mise à la disposition des locataires de la monnaie nécessaire pour faire fonctionner les laveuses et les sècheuses.

Annonce d'un investissement pour accélérer la construction d'une usine de masques N95 et de masques chirurgicaux au Québec (extrait du communiqué de la FQM, 20 avril 2020)

Le gouvernement du Québec a annoncé l'octroi d'un prêt de 4 M\$ à l'entreprise Medicom, par l'entremise d'Investissement Québec, pour accélérer l'implantation, à Montréal, d'une usine qui produira plusieurs dizaines de millions de masques N95 et de masques chirurgicaux de niveau 3. La fabrication de ces derniers débutera dès juillet prochain, alors que celle des masques N95 commencera au mois d'août. À terme, le projet créera 33 emplois permanents et permettra de répondre aux besoins du système de santé.

Directives à respecter pour les propriétaires de baux de villégiature et les utilisateurs du territoire public (extrait du communiqué de la FQM, 20 avril 2020)

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) tient à rappeler aux détenteurs de baux de villégiature et aux utilisateurs du territoire public les directives à respecter durant la pandémie de la COVID-19, soit : éviter les déplacements d'une région ou d'une ville à l'autre, sauf en cas de nécessité; respecter des mesures de distanciations sociales (distance physique de 2 mètres entre les personnes) et l'interdiction de tenir des rassemblements. Il rappelle l'importance de s'assurer que les organismes gestionnaires permettent toujours l'accès aux infrastructures



accessoires, notamment les stationnements et les pavillons d'accueil, avant de se rendre dans les parcs régionaux ou dans tout territoire public.

5. Services aux entreprises du territoire

Le [Service de développement économique de la MRC](#) est la porte d'entrée pour répondre aux entreprises sur le territoire. Les entrepreneurs pourront rejoindre monsieur Marc Carrière et son équipe [au \(819\) 427-6243 poste 1328](tel:8194276243) ou à l'[adresse suivante : m.carriere@mrc-papineau.com](mailto:m.carriere@mrc-papineau.com) pour, notamment obtenir des renseignements, partager des préoccupations ou soumettre des suggestions.

Nous profitons de l'occasion pour vous transmettre à nouveau les informations privilégiées par le Gouvernement concernant le sujet : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>. Pour toute personne souhaitant obtenir de l'information sur les symptômes du virus ou autre, veuillez composer plutôt le **1 877 644-4545** ou **819 644-4545**.